

Avancement des démarches « EPAGE »

François MILHAU
DRIEE/SREMA/PPE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Quelques principes

- Un EPAGE, c'est :
 - Un syndicat mixte spécialisé
 - Des missions obligatoires
 - Un périmètre hydrographique cohérent
 - Un moyen d'inscrire son action dans le temps et la faire reconnaître
 - Un acteur privilégié pour porter une démarche territoriale (PAPI)
 - (dérogations de fonctionnement)

Un EPAGE, ce n'est pas :

Une obligation pour tous les EPCI

Un modèle d'organisation rigide pour tous les territoires

Avancement : vers un EPAGE sur le Loing

- Crue historique (centennale) de mai-juin 2016
- Besoin identifié : améliorer l'organisation institutionnelle **pour construire un plan d'actions à hauteur des enjeux**
- Comment conduire le dialogue en permettant à chacun de trouver sa place ? Comment construire une réelle solidarité de bassin ?
- Une procédure exceptionnelle:
 - Intervention du Préfet coordonnateur de bassin
 - Appui du Préfet Combe
- Avis favorable du comité de bassin et de la CLE du SAGE nappe de Beauce
- Consultation des EPCI-FP sur le périmètre de l'EPAGE et les statuts

Procédure de reconnaissance

→ Principales étapes de la procédure normale pour les démarches territoriales

| | | |
|--|--|--|
| Constitution du projet | Collectivités territoriales | <i>Quels enjeux du territoire ? Quel(s) projet(s) ?</i> |
| Dépôt du dossier | Collectivités territoriales | <i>Proposition d'organisation</i> |
| Instruction de la demande | DRIEE (DBSN) | <i>Cohérence du périmètre, adéquation des missions et des moyens, capacité juridique</i> |
| Délimitation du périmètre | Préfet de bassin, après avis du comité de bassin | |
| Constitution du syndicat mixte « EPAGE » | Préfet(s) de département, après consultation des collectivités | <i>Validation des statuts</i> |



Sur le territoire de la COMITER « rivières d'Île-de-France »

- La COPTATI prépare l'avis du comité de bassin
 - Quelle articulation avec la COMITER ?
- Quelques questions ouvertes :
 - **Comment estimer les territoires à enjeux, et les priorités ?**
 - **Comment prendre en compte la diversité des territoires franciliens ?**
 - **Quel peut être le champ des missions d'un EPAGE ?**



FIN



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Calendrier de l'état des lieux du SDAGE 2022-2027

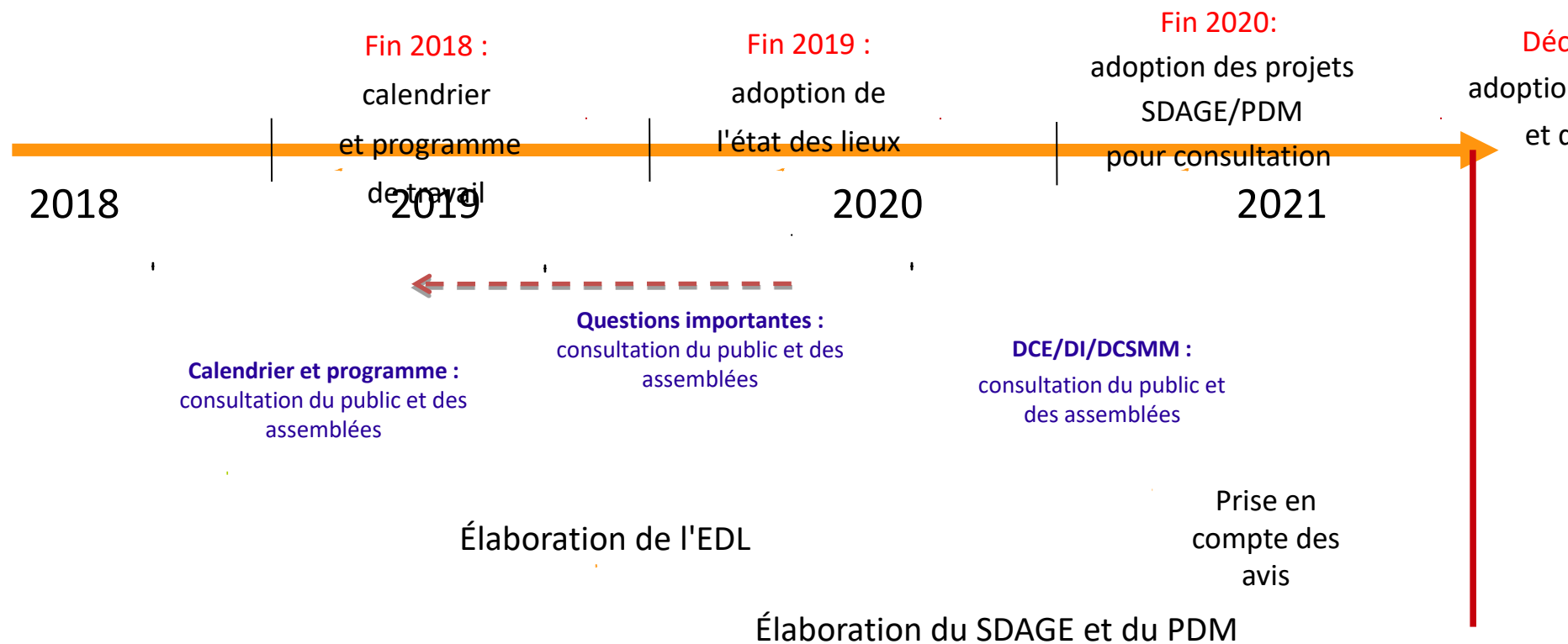
François MILHAU
DRIEE/SREMA/PPE



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Calendrier général



couplé avec la consultation précédente



Calendrier des travaux

